

UN1TÉ

IJAT LES CONTRACTUELS EN POSITION D'ATTENTE



De plus en plus de contractuels recrutés en CRS :

- Mêmes déplacements ;
- Mêmes découchés ;
- Mêmes contraintes...

Mais pas la même indemnisation.

L'indemnisation des déplacements n'est pas une faveur, c'est une compensation des contraintes liée à l'éloignement !

Un texte est toujours à l'étude sans qu'aucun calendrier ne soit communiqué.

UN1TÉ n'a de cesse d'alerter :

- Manque d'équité ;
- Manque de considération ;
- Perte d'attractivité.

UN1TÉ relance la DRHFS pour obtenir des garanties.

Suivez-nous



UN1TÉ, le syndicat
qui vous soutient



UN1TÉ.MI
LA FEDERATION DES SYNDICATS FRANÇAIS DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
FO
19/08/2026